

**CONSULTATION n° 2019-SPL-016**

**CONSULTATION  
Prestations intellectuelles**

---

**Prestation de formation sur la thématique Propriété  
Intellectuelle**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**20 novembre 2019 à 12h00**

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'OCCITANIE**  
55, Avenue Louis Bréguet  
CS 84008  
31028 TOULOUSE cedex 4

# SOMMAIRE

1 - Présentation de l'Agence Ad'Occ

---

2 - Préambule

---

3 - Contexte

---

4 - Objectifs

---

5 - Contenu et déroulé de la mission

---

6 - Organisation

---

7 - Calendrier et délai d'exécution

---

8 - Renseignements administratifs et techniques

---

9 - Critères de choix

---

10 - Pièces de l'offre

---

11 - Remise des offres

---

12 - Modalités de facturation et règlement

---

13 - Confidentialité et propriété intellectuelle

---

14 - Résiliation

---

15 - Litiges

---

## **1 - Présentation de l'Agence Ad'Occ**

---

**AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique : accompagner les entreprises pour créer de l'emploi**

AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à chaque étape de leur vie : création, implantation, innovation, croissance, financement, export, transmission-reprise, tout en renforçant l'attractivité du territoire régional et l'attraction de talents.

L'agence est le bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, l'agence déploie les dispositifs de financement définis par la Région pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

Avec AD'OCC, les entreprises régionales bénéficient d'un interlocuteur de proximité réactif, expert et efficace pour répondre à tous leurs besoins. L'offre d'accompagnement est complète : chaque porteur de projet doit pouvoir trouver une réponse et un accompagnement qui répondent à ses enjeux et objectifs de développement. L'action de l'agence est guidée par trois principes : agilité, simplicité et performance.

Avec plus de 170 collaborateurs (ingénieurs, chargés d'affaires spécialisés dans le management de l'innovation, l'ingénierie financière, l'aide à l'export, le marketing et la prospection) aux côtés des entrepreneurs, l'agence AD'OCC est principalement financée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Elle met son expertise stratégique à disposition des projets d'innovation, de croissance ou d'export des entreprises : financement, normes et réglementation, propriété intellectuelle et intelligence économique.

## **2 - Préambule**

---

L'Agence de Développement Économique d'Occitanie, AD'OCC, lance une consultation pour une journée de formation en propriété intellectuelle.

## **3 - Contexte**

---

L'Agence AD'OCC a lancé au printemps 2019 un appel à projet pour permettre à des entreprises de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée de se former à la propriété intellectuelle via un Serious Game développé par l'IEEPI. 9 entreprises du territoire ont été sélectionnées et ont ainsi pu se former de manière ludique.

Afin de clôturer et de compléter cette sensibilisation, l'Agence souhaite proposer aux personnes ayant suivi le Serious Game une journée de formation complémentaire pouvant répondre à leurs préoccupations.

## **4 - Objectifs**

---

L'objectif est de compléter la sensibilisation initiale du Serious Game pour aider les personnes formées à devenir des référents en propriété intellectuelle au sein de leur entreprise. Il s'agit d'aider ces personnes à implémenter la fonction et la thématique « propriété intellectuelle » au sein de leur structure ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.

## **5 - Contenu et déroulé de la mission**

---

Il s'agit d'une journée de formation dans les locaux de l'Agence AD'OCC à Toulouse au mois de décembre 2019. Le candidat devra donc fournir un formateur pour la journée, les supports de formation, les pauses et déjeuner ainsi que les attestations de formation.

L'Agence AD'OCC proposera cette formation aux entreprises concernées par la démarche collective initiale et mettra une salle à disposition ainsi qu'un encadrement dédié.

## **6 - Organisation**

---

Responsable de mission : Le prestataire nommera en début de prestation le chef de projet, qui assurera la mise à disposition des moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation de la mission.

Correspondant à AD'OCC : AD'OCC s'engage à désigner un correspondant qui assurera le suivi de la prestation ainsi que le comité de suivi de la mission.

## **7 - Calendrier et Délai d'exécution**

Le calendrier de la mission s'étalera sur une journée de formation à prévoir et à réaliser au mois de décembre 2019 dans les locaux de l'Agence AD'OCC à Toulouse.

## **8- Renseignements administratifs et techniques**

---

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

- Informations Techniques : [amandine.lesage@agence-adocc.com](mailto:amandine.lesage@agence-adocc.com)
- Informations administratives : [marc.bigot@agence-adocc.com](mailto:marc.bigot@agence-adocc.com)

## **9 - Critères de choix**

---

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Noté sur 60)

- Capacité de l'équipe à remplir la mission (Noté sur 30)
- Qualité de la méthodologie proposée (Noté sur 30)

Prix des prestations (Noté sur 40)

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de novembre 2019. Les prix devront intégrer les temps de rencontres et les frais de missions et de déplacements, ils devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

Après l'étude des dossiers, l'Agence pourra, si elle le souhaite solliciter une rencontre pour évaluer plus précisément chaque offre.

## **10 - Pièces de l'offre**

---

Les pièces devant être remises sont les suivantes :

- Présentation succincte de l'entreprise et de ses références dans le domaine de la formation en propriété intellectuelle
- Une offre commerciale

## **11 - Remise des offres**

---

Les offres sont à transmettre au format numérique au plus tard pour la date et heure figurant en première page à [amandine.lesage@agence-adocc.com](mailto:amandine.lesage@agence-adocc.com) copie [marc.bigot@agence-adocc.com](mailto:marc.bigot@agence-adocc.com)

## **12 - Modalités de facturation et règlement**

---

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement et sous réserve de la remise et l'acceptation des livrables.

## **13 - Confidentialité et propriété intellectuelle**

---

Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de l'Agence AD'OCC à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir L'Agence AD'OCC de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

### Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à L'Agence AD'OCC l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de L'Agence AD'OCC et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à L'Agence AD'OCC la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de L'Agence AD'OCC, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

L'Agence AD'OCC aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit L'Agence AD'OCC contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit.

### **14 - Résiliation**

---

Le contrat pourra être résilié aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou de documents prouvant son irrégularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de l'Agence AD'OCC.

### **15 - Litiges**

---

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet de la présente étude, les parties tenteront dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, une procédure sera engagée auprès du tribunal compétent de Toulouse.